

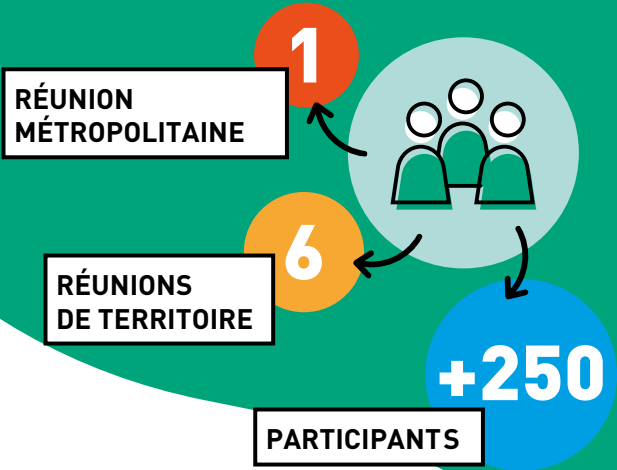
RETOUR
SUR LES RÉUNIONS
PUBLIQUES
DU PADD 2022

PLUSIEURS GRANDES
THÉMATIQUES ABORDÉES
À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

- mobilités
- emploi et habitat
- développement économique
- croissance & environnement
- transition énergétique
et préservation des ressources
- prise en compte
des spécificités territoriales

PRINCIPALES
ATTENTES EXPRIMÉES
PAR LES CITOYENS

- › **Concilier** croissance économique/démographique, protection de l'environnement et transition énergétique
- › **Développer** une offre de mobilité adaptée aux lieux de vie et favoriser la réduction des nuisances
- › **Allier** autonomie alimentaire, circuits courts et croissance économique/démographique
- › **Soutenir** les activités économiques emblématiques et le développement du fret ferroviaire et fluvial
- › **Valoriser** la reconquête des friches et veiller à la préservation du commerce en centre-ville
- › **Encourager** le développement des "villes de courtes distances" et le rapprochement habitat/emploi



LE SCOT,
UN OUTIL
DE PLANIFICATION
ÉLABORÉ DANS
LA DURÉE ET LA
CONCERTATION

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme, à valeur juridique, qui planifie l'aménagement et le développement durables du territoire métropolitain pour les 20 prochaines années. Il permet d'articuler et de mettre en cohérence les politiques sectorielles et les projets des différents acteurs. Le SCoT se compose de 3 documents (Diagnostic, Projet d'aménagement et de développement durables, Document d'orientation et d'objectifs) élaborés à l'occasion de 3 grandes étapes de travail et de concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire : élus, habitants, acteurs publics et privés.



INSTITUTIONS & PROJETS © Métropole Aix-Marseille-Provence - Crédits photos : © Regine Mahaux - novembre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement

COMPRENDRE
LA RÉFORME
MÉTROPOLITAINE

Le 21 février 2022 est entrée en vigueur la loi "3DS", composée de 4 piliers : **Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification**. Fruit de la concertation entre l'État et les Régions, elle se veut être un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire. Elle vise à faire gagner en souplesse et en efficacité l'action publique. Le premier pilier – « Différenciation » prévoit des mesures spécifiques à la Métropole Aix-Marseille-Provence, applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

- Ce qu'il faut en retenir :**
- › **les 6 Conseils de Territoire sont supprimés**, donnant lieu à une évolution de la gouvernance politique et à une réorganisation des services métropolitains,
 - › **certaines compétences de proximité sont restituées aux communes** comme la promotion touristique, la voirie, les parcs et aires de stationnement, le soutien aux activités commerciales et artisanales, les cimetières, les réseaux de chaleur et de froid.

Le SCoT reste de compétence métropolitaine et son processus d'élaboration est inchangé. Les PLUI en cours et à venir sont maintenus sur leurs périmètres initiaux (ceux des anciens Territoires).

HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE :
PARTIcipeZ À LA CONCERTATION

VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION ? DONNER VOTRE AVIS ? PROPOSER UNE CONTRIBUTION ?



SUR LE SITE INTERNET
ET LE REGISTRE
DÉMATÉRIALISÉ

La plateforme rassemble l'ensemble des actualités et informations disponibles sur le projet, et vous permet de transmettre toutes vos questions et contributions en ligne.
www.ampmetropole.fr/coherence-territoriale-scot



PAR COURRIER POSTAL
EN ÉCRIVANT À :

M^{me} La Présidente de la
Métropole Aix-Marseille-Provence
Concertation sur le SCoT
BP 48014 13567 MARSEILLE Cedex 02



PAR COURRIER
ÉLECTRONIQUE

scot-concertation@ampmetropole.fr

CONSULTEZ LE DOSSIER
DE CONCERTATION

En libre accès, dans votre commune, au siège de la Métropole comme dans ceux des 6 anciens Conseil de Territoire d'Aix-Marseille-Provence.



SOMMAIRE

2 ➔ ÉDITOS

3 ➔ DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS :
TRADUIRE LES AMBITIONS DU PROJET DE
TERRITOIRE LES SECTEURS À ENJEUX

ÉDITOS



"Plus que jamais, nous
devons construire
ensemble notre vision de
la Métropole de demain"

"La Réforme métropolitaine issue de la Loi 3 DS nous offre l'opportunité de consolider notre institution en renforçant sa gouvernance.

Plus que jamais, la construction de notre vision du territoire métropolitain doit se faire collectivement, en associant maires, partenaires et habitants.

C'est pourquoi, nous poursuivons l'élaboration du SCoT métropolitain, notre document de planification prospective. Dans la continuité des travaux de la commission « Ambition », nous nous attelons ainsi à fixer nos choix d'aménagement et de préservation à horizon 2040.

Je renouvelle ma confiance et remercie l'ensemble des acteurs impliqués pour leur engagement. À terme, le SCoT aura vocation à orienter les projets d'aménagement de nos communes et constituera un réel outil d'aide à la décision.

Nous construisons ainsi ensemble la Métropole de demain".

Martine VASSAL
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

- 4 ➔ LA DÉMARCHE «PAYSAGE DU QUOTIDIEN À (RE)QUALIFIER»
- 5 ➔ RETOUR SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES DU PADD COMPRENDRE LA RÉFORME MÉTROPOLITAINE
- 6 ➔ CALENDRIER D'ÉLABORATION DU SCOT PARTICIPEZ À LA CONCERTATION



"Construire un schéma
stratégique mais surtout
pragmatique et en prise
directe avec les réalités
métropolitaines"

"Les réunions publiques organisées début 2022 avec les acteurs du territoire métropolitain ont enrichi les travaux sur notre stratégie d'aménagement, formalisée à travers le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document est proposé aux élus lors du Conseil Métropolitain d'octobre 2022. C'est une étape importante au regard des transitions que nous intégrons aujourd'hui.

Nous entamons à présent l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO). Il constitue notre feuille de route pour assurer la mise en œuvre de ce projet.

Vous trouverez dans cette lettre d'information n°5 une présentation du DOO et des démarches innovantes et inédites que nous menons : les secteurs à enjeux et les paysages du quotidien.

Je suis particulièrement attaché à mener ces travaux dans le partage et l'écoute, afin de construire un schéma stratégique mais surtout pragmatique et en prise directe avec les réalités métropolitaines."

Pascal MONTÉCOT
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
délégué à la commande publique, à l'aménagement, au SCoT,
à la planification (PLUi) et au suivi de la loi 3 DS
Membre du bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS :
TRADUIRE LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

Troisième et dernière étape de l'élaboration du SCoT, le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) donne corps au projet de territoire métropolitain. En complément et au regard du vaste territoire de la Métropole, le DOO est également composé de 10 secteurs à enjeux, pour lesquels des orientations spécifiques sont en cours d'élaboration.

LE DOO : LA FEUILLE DE ROUTE
OPÉRATIONNELLE DU SCOT

En se basant sur les orientations issues du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) en constitue la traduction réglementaire et opérationnelle. Il définit les modalités d'applications de la politique d'aménagement et de développement durable. Ces orientations peuvent être à caractère obligatoire pour les documents compatibles (PLH, PDU, PLU...). Ce qui fait du DOO le seul document opposable du SCoT. Elles peuvent être également à caractère facultatif et incitatif. Par ailleurs, le DOO fixe des orientations localisées et chiffrées pour l'aménagement du territoire métropolitain.

LES SECTEURS À ENJEUX :
« ZOOMS » DU DOO

10 secteurs avec des enjeux transversaux et spécifiques ont été identifiés et disposeront d'orientations dédiées dans le DOO. Pour construire et mettre en œuvre une vision stratégique et cohérente à grande échelle, il convient en effet de fixer des grands principes d'organisation adaptés aux spécificités locales autour des thématiques d'attractivité économique, d'accessibilité, d'habitat, de transition énergétique et d'environnement. Les secteurs à enjeux assurent les articulations entre les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).

LES 10 SECTEURS À ENJEUX :
où en sommes-nous ?

En 2022, le travail sur certains secteurs a été engagé comme sur ceux de Val de Durance et l'Étang de Berre. Des groupes de travail composés des équipes techniques métropolitaines, des élus des communes concernées et des partenaires se réunissent pour définir les orientations spécifiques de chaque secteur.

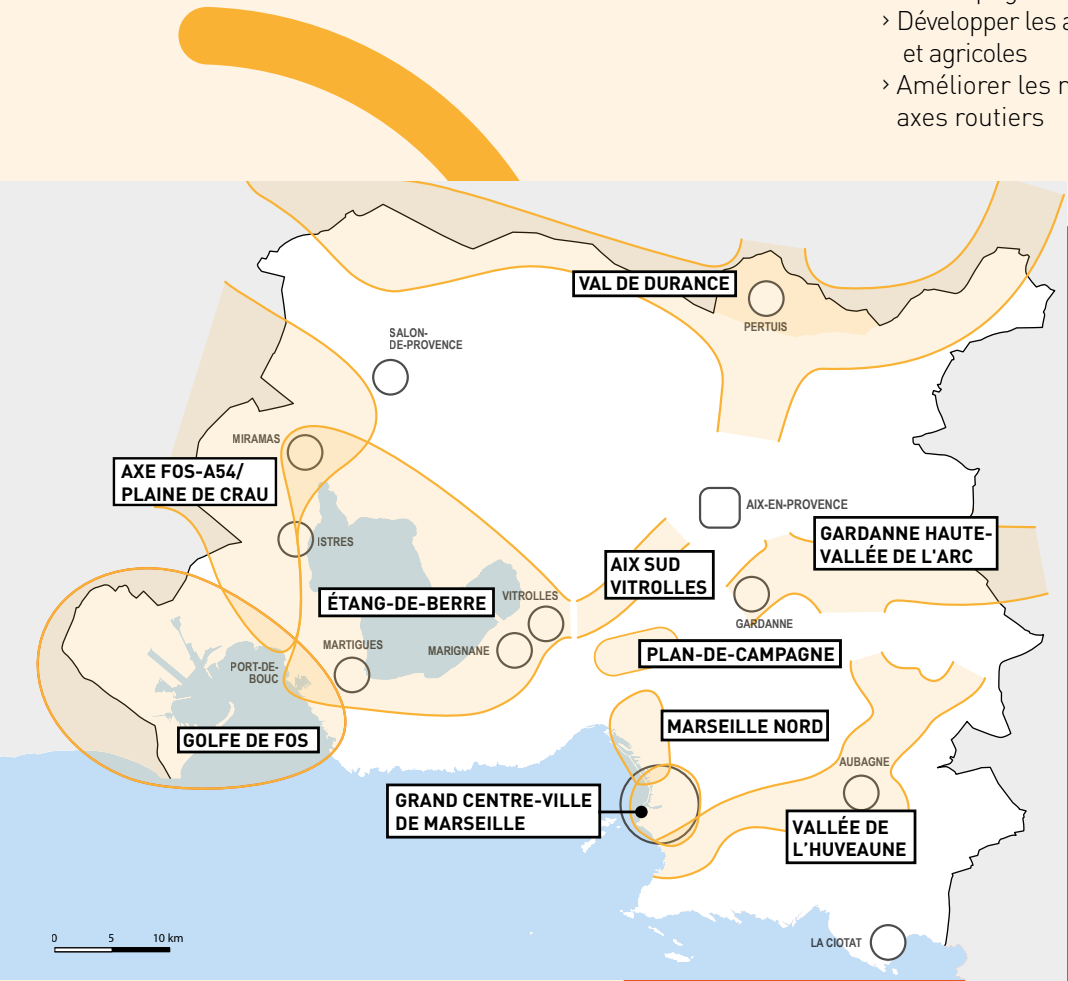
Le résultat de cette démarche fera l'objet d'ateliers avec les partenaires et les représentants d'associations au premier semestre 2023.

LE DOO : où en sommes-nous ?

Suite au PADD concerté début 2022, le travail de préparation du Document d'orientation et d'objectifs a débuté. Des réunions techniques et des temps forts politiques sont organisés autour de 4 sujets majeurs :

- mobilités et énergie,
- économie et emploi,
- qualité de vie et habitat,
- risque et littoral.

Une nouvelle étape de concertation, associant communes, partenaires économiques et institutionnels, ainsi que les habitants permettra à chacun de s'exprimer.



FOCUS SUR
2 SECTEURS À ENJEUX

L'identification des enjeux de chaque secteur participe à la construction des orientations d'aménagement qui seront inscrites dans le DOO.

ÉTANG DE BERRE

Ses particularités :



- Un secteur à enjeux majeur situé autour du plus vaste étang d'Europe
- Des paysages contrastés, entre nature et urbanité
- Des risques et nuisances importants
- Un héritage industriel marqué

Les principaux enjeux :



- Préserver le patrimoine naturel remarquable
- Conforter l'attractivité via un cadre de vie renouvelé
- Poursuivre la réhabilitation de l'étang, ses rives et ses espaces naturels en tant qu'atout écologique



- Accompagner la mutation industrielle
- Développer les activités touristiques (tourisme bleu) et agricoles
- Améliorer les mobilités alternatives et fluidifier les axes routiers

VAL DE DURANCE

Ses particularités :



- Une position géographique périphérique, en lien avec les territoires proches
- Une spécificité agricole et naturelle très marquée
- Un cadre résidentiel, entre villages typiques et urbanisation diffuse
- La Durance, ressource identitaire du territoire

Les principaux enjeux :



- Valoriser une économie agricole riche et diversifiée
- Conforter les activités économiques emblématiques et de pointe (vallée des énergies)



- Encadrer l'urbanisation pour un équilibre habitat/équipements/mobilités en lien avec le reste du territoire
- Structurer les activités touristiques (tourisme vert)
- Préserver la qualité de vie et de l'habitat au sein des espaces agricoles et naturels



- La Durance : une ressource à protéger et à gérer face aux risques

LA DÉMARCHE "PAYSAGE
DU QUOTIDIEN À (RE)QUALIFIER"

Sans nécessairement y prêter attention, les paysages que l'on parcourt chaque jour concourent à notre cadre de vie. Ces paysages récurrents sont directement impactés par un développement urbain trop étalé, générant des formes urbaines devenues banales et souvent sans harmonie avec l'environnement existant.

Afin de prendre en compte ces paysages au sein du SCoT, la démarche « paysages du quotidien à (re)qualifier », élaborée par les agences d'urbanisme (AGAM, AUPA) a démarré dès 2018. Associant un large panel de techniciens autour d'ateliers et de visites de terrain, elle permet d'identifier

une quinzaine de paysages du quotidien et de définir, dans le DOO, des orientations d'aménagement spécifiques. Celles-ci pourront être traduites par différentes démarches et dispositifs métropolitains (PLUi, RLPi...).

Par cette démarche et l'intégration de l'échelle du quotidien, la proximité et la qualité de vie sont des éléments forts du SCoT à venir.

Pour en savoir plus, une première synthèse de cette démarche est consultable sur www.ampmetropole.fr/coherence-territoriale-scot